

Commune de Watermael Boitsfort

Service de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson
1170 Bruxelles

Bruxelles, le 19 juin 2006

Messieurs,

Concerne : Enquête publique
Demande de certificat mixte d'urbanisme et d'environnement classe 1B.
Construction d'une crèche et d'immeubles de logement.

Nous avons pu prendre connaissance des quelques éléments du dossier relatif au certificat d'urbanisme « Archiducs » et demandons à être entendus lors de la prochaine réunion de concertation prévue pour le 29 juin 2006.

Le projet, tel que présenté à ce jour, démontre que l'étude d'incidence de l'implantation de la crèche et des immeubles à appartements n'est pas sérieuse.

A ce titre, nous avons relevé :

1. L'étude vise à garder le caractère « urbain » du quartier (page 1), alors qu'au contraire le caractère « village dans la ville », si cher aux habitants et à nos élus communaux, fait la fierté de notre commune.
Les constructions envisagées ne devraient en aucun cas dépasser 2 étages avec aménagement dans le toit si l'on veut rester en harmonie avec l'esprit du quartier.
2. Problème de parking.
Alors que l'étude estime que le quartier est « déjà fort encombré » (page 3) et qu'il faut prévoir de nouveaux emplacements de parking accessibles sous condition aux habitants du quartier, (14 emplacements projetés début de l'avenue

des Archiducs-page 8), le Berensheide se voit amputé de nombreux parkings (2 entrées aux parkings souterrains et implantation de « parkings-minute » pour la crèche). Les habitants du côté bâti du Berensheide ne peuvent pas garer leur voiture du côté de leur habitation et le clos Joseph Hanse est déjà saturé. Il faut donc proposer des solutions de parking pour le tronçon Berensheide.

3. Trafic

Le nombre important de familles visé par le nouveau projet (86 familles potentielles) va amener un surcroît de trafic très important dans ce quartier déjà fort fréquenté le matin et à partir de 15h30.

Le Plan Communal de Mobilité, publié en 2003, mentionnait que ce tronçon du Berensheide recueillait, par jour, le passage de 4300 véhicules, ce qui, à l'échelle de notre commune le faisait figurer dans la liste des rues les plus fréquentées.

Depuis cette étude, la situation s'est encore aggravée. Le Berensheide est devenue une voie de pénétration et de transit. Bon nombre de véhicules roulent à vive allure doublant d'autres véhicules au mépris total de la sécurité.

L'installation de casse-vitesse a déjà été maintes fois demandée mais sans succès. Cette situation a déjà été exposée aux réunions de quartier organisées par Madame la Bourgmestre.

L'envergure du projet ne fera qu'aggraver la situation.

L'étude actuelle ne quantifie pas l'impact « circulation » que l'implantation proposée aura sur le trafic et ne propose aucun aménagement pour sécuriser les abords de la crèche.

4. Mobilité des piétons autour du nouveau projet.

Le trottoir longeant le nouveau bâti ne comporte que 3 dalles. Il n'est pas prévu de l'élargir. Or, il est impossible de marcher de front avec une poussette et un enfant à la main.

Actuellement, bon nombre d'enfants revenant des écoles proches, descendent du trottoir pour pouvoir croiser une autre personne ou marcher à 2 de front. Comme le souligne l'étude (page 8), les enfants allant à l'école et les parents conduisant leurs enfants à la crèche pourront rester sur le même trottoir. Il faut donc impérativement élargir les trottoirs (ou en créer avenue des Cailles), tout en

ménageant des zones de recul pour les nouveaux bâtis projetés.

5. Si la création de jardins publics est louable en soi, ceux-ci augmenteront l'insécurité pour les riverains en étant le lieu de rendez-vous des délinquants.

Nous souhaitons participer activement à la modification du projet actuel dans un esprit de participation citoyenne et vous demandons donc d'être convoqué lors de la réunion prévue le 29 juin 2006.

Veillez croire, Messieurs, à notre considération distinguée.

M et Mme Rubbers
Berensheide 248
1170 Bruxelles